

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 17 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 11 décembre 2009, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Madame Stella DUPONT, Conseiller Général de Maine et Loire, Maire de Chalonnnes sur Loire.

Etaient présents : Mmes DUPONT, FOUSSARD, BELLANGER, OSSEY, NDIAYE, BOURIGAULT, MM. DAVY, CHAZOT, DESCHAMPS, BIJU, JOUHANDIN, SCHMITTER, JAMMES, BOUFFANDEAU, GRIMAULT, Mmes TRICAUD, SUTEAU, BESSONNEAU-FERRAILLE, MONNIER, CAYEUX, MM. MULOT, CORNEC, PAIROCHON.

Pouvoirs :

Aude PIGNON à Marcelle BELLANGER
Jean-Michel PHELIPPEAU à Marc SCHMITTER
Anne MOREAU à Sébastien CORNEC
Jean-Claude SANCEREAU à Dominique PAIROCHON

Excusés : Dominique PETEZ, Nathalie CANTE

Secrétaire de séance : Christophe GRIMAULT

S. DUPONT propose d'ajouter un dossier à l'ordre du jour de la séance :

- une DIA pour une opération urgente de cession interne au groupe ERAM - cession de la parcelle AE 153 dans la zone de l'Eperonnerie de la société ERAM à la SCI ACLC, filiale foncière du groupe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal.

2009-249 - DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET VILLE 2009

B. DESCHAMPS propose au Conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante, permettant les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2009.

Ce dossier a été étudié en commission Finances le 15 décembre 2009.

Opération	Intitulé	Montant € T.T.C
175	Maison des associations	- 30 000 €
095	Crèche	+ 30 000 €

Opération	Intitulé	Montant € T.T.C
053	Camping	- 800 €
176	Aire de camping-car	+ 800 €

D. PAIROCHON demande quels types de travaux sont réalisés dans la crèche.

B. DESCHAMPS précise qu'il s'agit là de l'ancienne crèche et de quelques aménagements afin d'en permettre l'utilisation par certaines associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°5 du budget Ville 2009.

2009-250 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DU SERVICE VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON

B. DESCHAMPS rappelle que la Communauté de communes Loire Layon exerce la compétence "Aménagement et entretien de la Voirie d'intérêt communautaire" depuis le 1er Janvier 2007.

Afin de lui permettre d'assurer ce service, les communes membres mettent à sa disposition les agents des services voirie, par le biais d'une convention de mise à disposition :

- Denis GOURDON
- Christian MASSON
- Patrick BOUTIN
- Jacques BROUARD
- Jean-René JOLIVET
- Robert MACE
- Jean-Paul BEAUPERE
- CHENE Dominique
- BESNIER Yannick
- DIXNEUF Marie

Cette convention vient régler les modalités de mise à disposition des agents et prévoit, notamment, le remboursement à la Commune de la rémunération et des charges sociales correspondant au temps effectué dans le cadre de ce service.

Les conventions en cours s'achevant le 31 décembre 2009, il convient de les renouveler, pour une période de 3 ans, à compter du 1er Janvier 2010.

B. DESCHAMPS précise que, courant 2009, une réflexion a été engagée par la Communauté de communes afin d'aboutir à un transfert définitif de la compétence voirie. Concernant l'élagage et le fauchage, une étude comparative a été réalisée entre le coût d'un service en régie et le coût d'un service externalisé. L'orientation choisie est celle d'externaliser cette prestation à terme.

Une période de transition sera mise en place à Chalonnes, afin que ce service soit géré en régie jusqu'au départ en retraite du personnel concerné. Cette même solution a été adoptée par St Germain des Prés pour ce qui concerne l'élagage.

Vu l'avis favorable de la CAP du 14 décembre 2009,

Vu l'avis favorable du CTP du 15 décembre 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les conventions de mise à disposition des agents du service Voirie à la Communauté de Communes Loire-Layon, à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour une durée de 3 ans ;**
- **Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents y afférents.**

2009-251 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE AU CCAS (FOYER SOLEIL)

B. DESCHAMPS rappelle que, par délibération n° 2008-265 en date du 20 novembre 2008, le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif auprès du CCAS (Foyer Soleil), pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 2009.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée d'un an, à compter du 1er décembre 2009.

Durant cette période, l'agent reste attaché à la collectivité d'origine et est rémunéré par celle-ci. Les salaires et charges sont intégralement recouverts auprès de l'organisme d'accueil.

Vu l'avis favorable de la CAP du 14 décembre 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de mise à disposition d'un agent administratif au CCAS pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2009 jusqu'au 30 novembre 2010,**
- **Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.**

2009-252 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

B. DESCHAMPS explique qu'afin d'anticiper le départ en retraite d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe, la ville souhaite créer un autre emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet dès le 1^{er} janvier 2010 au service « accueil-état civil élections » de la mairie.

Dans la pratique, il ne s'agit pas d'employer plus de personnel car ce poste pérenne évitera de recourir à un emploi contractuel pour le remplacement des temps partiels. Cette mesure est proposée pour faciliter l'organisation du travail dans le service : En effet, seuls les agents permanents peuvent recevoir délégation pour les fonctions d'officier d'état civil. Or ce service va connaître deux congés de maternité en 2010, il convient donc d'anticiper les moyens mis en œuvre pour rester réactifs aux demandes des usagers.

Cette décision est sans impact financier pour le budget de la commune, puisqu'il ne s'agit pas de créer un poste supplémentaire au tableau des effectifs, mais d'anticiper un départ prochain.

B. DESCHAMPS rappelle que le poste actuel, composé de « rompus » de temps partiel, engendre une grande précarité pour l'agent qui l'occupe.

Vu l'avis favorable du CTP du 15 décembre 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (6 voix contre : D. PAIROCHON, J.C SANCEREAU, S. CORNEC, C. MULOT, A. MOREAU, MM MONNIER) :

- **Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet ;**
- **Autorise la modification du tableau des effectifs.**

2009-253 - DIA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur les ventes suivantes :

N°2009-58 : Parcelle de terrain à bâtir viabilisée – 2 allée des Chênes (lot 8 du Clos du Petit Bois) – parcelle cadastrée section F 1937 – 879 m² - Prix : 69 000 €

N° 2009-59 : Habitation – 15 rue du Marché au Lin – parcelle cadastrée section AA 163 – 61 m² - Prix : 71 500 €

N°2009-60 : Parcelle bâtie à usage industriel –l'Eperonnerie – parcelle cadastrée AE 153 – 7536 m² - Prix 903 000 €

S. DUPONT précise, concernant le dossier n°2009-60, qu'il s'agit d'une cession interne au sein du groupe ERAM, cession devant intervenir au plus tard le 21 décembre, ce qui explique l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

S. DUPONT rappelle le contexte actuel dans lequel ce dossier s'inscrit.

Pour la 1^{ère} fois, le budget de la Ville est voté en décembre, ce qui implique moins de visibilité car le compte administratif 2009 n'est pas arrêté

Le vote du budget se fait dans un contexte de réforme des finances des collectivités locales, d'où un manque de visibilité pour la Ville. Par ailleurs, le contexte de crise économique et sociale se poursuit, même si des signes de reprise semblent se dessiner. L'année 2010 restera délicate.

Elle rappelle par ailleurs, quelques points de vigilance déjà évoqués lors du débat d'orientations budgétaires :

- La réforme du calcul des dotations de l'Etat a fortement pénalisé la commune en 2009 : baisse de 228 000€ (11%) des recettes ;
- Le désengagement de la CAF dans le financement des dépenses relevant de la compétence de l'enfance ;
- L'évolution des dépenses et des recettes depuis 2001 rappelle la nécessité de maîtriser les dépenses tout en optimisant les recettes afin de limiter l'érosion de la Capacité d'Autofinancement de la commune.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est possible. Il s'agira notamment de :

- Mener une politique de stabilisation et de réduction des dépenses, par exemple :
 - o Par une étude permettant l'optimisation des coûts de télécommunication (téléphone, abonnements internet) ;
 - o Par une étude sur le mode de gestion et d'équipement de l'éclairage public permettant, à terme, une économie de 25 % des coûts.
- Essayer d'optimiser les subventions en menant un travail de veille sur les appels à projet et sur les différents financements possibles (programme européen notamment) ;
- Veiller à maîtriser le niveau des impôts locaux : d'où l'ajustement limité à +1,2% proposé cette année, après 3 ans sans augmentation.
- Développer l'attractivité de notre ville pour favoriser l'installation de nouveaux habitants, l'objectif étant d'élargir les bases d'imposition. Pour ce faire, la ville souhaite mener des actions pour entretenir et développer son rayonnement au niveau culturel, social et économique :
 - o Au niveau culturel : renforcement de la communication autour d'évènements culturels et structuration de la politique culturelle de la ville grâce à une embauche en 2008
 - o Au niveau social : soutien aux associations et mise en place d'actions visant à développer le lien social entre les habitants (animations intergénérationnelles, transports solidaires, réveillon solidaire,...)
 - o Au niveau économique : aménagement de la zone artisanale du Rabouin et construction de bâtiments relais par la CCLL, et renforcement de l'attractivité commerciale de Chalonnès grâce au développement du quartier commercial du Marais.

Parallèlement, la Ville doit poursuivre son effort d'investissement, après une année forte : 3 millions d'euros ont été investis en 2009, contre 2,3 millions d'euros en 2008 et en 2007. Le budget 2010 prévoit 1,2 millions d'euros de crédits nouveaux, même si, en 2011, il est probable qu'il faille envisager un investissement moindre, compte tenu du contexte général.

B. DESCHAMPS rappelle, pour mémoire, que le Conseil avait maintenu en 2009 les taux d'imposition de l'année 2008 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,53 %
- Foncier bâti : 24,64 %,
- Foncier non bâti : 43,89 %

Il rappelle la nécessité pour la Ville de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour rembourser la dette en capital mais également poursuivre ses efforts d'investissement, et propose au Conseil municipal

d'augmenter les taux des 3 taxes locales de 1,2 % en 2010, permettant ainsi un produit annuel supplémentaire de 26 206 €.

D. PAIROCHON considère que le débat mené ce soir est un mauvais débat. La veille des fêtes de Noël, il s'agit d'un mauvais cadeau fait aux Chalonnais, d'autant que la Ville ne dispose pas de tous les éléments pour prendre une telle décision.

Il rappelle que la dernière fois, pour expliquer que 1,2 % d'augmentation n'était pas si important que cela, il avait été dit que cela ne ferait que 5 € supplémentaire sur la feuille d'impôt. Il considère pour sa part que l'augmentation sera plus proche de 20 € par foyer et se demande quelle sera la position de Mme le Maire lors du vote du budget au Conseil Général ?

Il est logique pour un élu de revaloriser les recettes. Mais il faut dire également que toutes les études qui ont été voté par l'équipe municipale cette année, les emplois créés, cela a été passé sous silence. D. PAIROCHON considère par ailleurs qu'il ne dispose pas des éléments pour vérifier la baisse réelle de l'autofinancement.

Il rappelle par ailleurs que si le conseil municipal vote ce soir la hausse des taux de 1,2 %, c'est en fait une hausse des impôts de 2,4 % qui sera décidée, en intégrant l'évolution des bases.

B. DESCHAMPS précise qu'il n'y aucune stratégie par rapport à la chronologie de l'annonce des taux. Il s'agit d'une décision prise en toute conscience, après analyse des chiffres. Quelque soit la période, ce type de décision tombe toujours mal.

D. PAIROCHON constate qu'il aurait été possible d'attendre que les informations financières de l'Etat soient transmises en début d'année. Il rappelle que la ville a jusqu'en mars pour voter les taux.

S. DUPONT considère qu'il n'est ni logique ni raisonnable de voter un budget sans voter les taux avec. Depuis de nombreuses années, tous les 2 ans environ, un ajustement est réalisé par le conseil municipal en augmentant les taux de 1 à 1,5 %. L'idée est de poursuivre cette politique d'ajustement en 2010 après 2 années sans augmentation.

Quand à l'autofinancement, S. DUPONT constate que depuis 2001, les recettes ont augmenté de 34 % et les dépenses de 40 %. Forcément, la capacité d'autofinancement de la ville fond comme neige au soleil.

S. DUPONT précise que le tableau d'évolution de la CAF sera joint au compte-rendu.

Elle rappelle qu'il est nécessaire d'être attentif et de veiller à l'équilibre du budget. Effectivement, une hausse des taux, quelle qu'elle soit, est toujours trop importante.

Concernant le vote des taux par le Conseil Général, S. DUPONT précise que ceux-ci seront votés en mars et que la position qu'elle prendra dépendra des débats et des échanges avec le Président du Conseil Général.

B. DESCHAMPS souhaite que la justification de cette augmentation des taux ne soit pas ramenée à la simple augmentation des dépenses ; il s'agit là d'une idée trop réductrice. Dans un sens ou dans un autre, il est toujours possible de trouver une argumentation logique.

D. PAIROCHON partage ce qui vient d'être dit mais il rappelle que ce n'est pas lui qui est venu sur le terrain de cette argumentation. Il souhaite préciser, concernant les ajustements des années précédentes, qu'il s'agissait de décisions de gestion financière. L'augmentation de 7 % notamment a été justifiée par des consignes de la Préfecture. Il est vrai cependant que la Ville aurait du rendre aux Chalonnais le produit de ce qui avait été demandé à l'époque.

S. DUPONT précise que lorsqu'elle parle d'ajustement, c'est par comparaison avec une hausse réelle des impôts comme celle de 8,5 % réalisée par le Conseil Général l'année dernière. Et lorsqu'elle parle de maîtrise des dépenses, elle parle elle aussi de gestion financière. Il est facile de jouer avec les mots.

D. PAIROCHON rappelle qu'il s'agit là, selon lui d'un mauvais cadeau fait aux Chalonnais. Il précise avoir suffisamment d'expérience pour dire qu'il n'existe aucune obligation de voter les taux ce soir.

S. DUPONT rappelle que cette proposition fait aussi suite à un travail réalisé avec Mme MARCHAND, receveur municipal, et qui nous a fourni suffisamment d'éléments pour prendre cette décision, même si la hausse qu'elle suggérait était beaucoup plus importante que celle soumise au vote ce soir.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 décembre 2009,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : D. CAYEUX et 6 voix contre : D. PAIROCHON, J.C SANCEREAU, S. CORNEC, C. MULOT, A. MOREAU, MM MONNIER), décide de fixer comme suit les taux des 3 taxes locales pour 2010 :

- **Taxe d'habitation : 14,70 %**
- **Foncier bâti : 24,94 %,**
- **Foncier non bâti : 44,42 %**

2009-255 - BUDGET 2010 – BUDGET VILLE
--

B. DESCHAMPS rappelle les principes du cycle budgétaire et de l'élaboration d'un budget communal.

Il reprend ensuite, pour la section de fonctionnement, les grandes évolutions du budget 2010 :

- Chapitre 011 : une baisse des crédits sur ce chapitre de 44 000 € notamment due à :
 - Une diminution de 21 000 € sur la location immobilière, en raison des taux d'intérêt particulièrement bas permettant de réduire le loyer versé pour la nouvelle gendarmerie ;
 - Une diminution de 5 400 € des locations mobilières, notamment de matériel de sonorisation ;
 - Une diminution de 9 000 € sur l'entretien du matériel roulant, grâce au renouvellement de ce matériel ;
 - Une réduction des honoraires de 7 500 €, avec une prise en compte des frais d'un audit pour le renouvellement des contrats d'assurance ;
 - Une baisse des crédits de 8 000 € pour les fêtes et cérémonies ;
 - Une réduction de 9 000 € sur les transports collectifs en raison de la fin de la prise en charge du transport par ambulance d'un agent en contrat d'apprentissage.
- Chapitre 012 : une hausse de 90 000 € des charges de personnel titulaire notamment due à l'effet mécanique des avancements et de l'augmentation du point d'indice, mais aussi de la prise en compte du poste de chargé de communication sur les 12 mois de l'année.
La hausse de fréquentation du centre des Goulidons engendre également un recours plus important aux emplois saisonniers, soit une hausse de 15 000 €.
- Chapitre 65 : une baisse de 32 000 € liée au mode de comptabilisation des compétences transférées au SIEM. Le recours à l'emprunt sera favorisé en fonction des opérations à réaliser. La baisse des subventions de 3 000 € est liée au transfert de certaines subventions sur le budget du CCAS.

L'ensemble des charges réelles de fonctionnement diminuent de 3 % entre 2009 et 2010.

- Chapitre 70 : les redevances versées par les familles du multi-accueil sont réduites de 9 000 € en raison du passage à la PSU.
- Chapitre 73 : en lien avec la ligne « remboursement de la mise à disposition de personnel à la Communauté de communes », qui augmente de 25 000 €, la ligne « attribution de compensation » est réduite de 36 000 €.
- Chapitre 74 : Les dotations de péréquation sont réduites de 15 000 €, de même que la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (- 14 000 €).

- Chapitre 75 : les revenus des immeubles diminuent de 37 000 € en raison de la vente d'un bâtiment communal jusque là loué à l'entreprise GIGAULT.

B. DESCHAMPS tient à remercier l'ensemble des services pour leur participation à l'élaboration du budget et notamment le service Finances qui travaille cette année à flux tendu, avec 2 budgets à construire en 10 mois.

S. DUPONT souhaite préciser que les frais de communication en 2009 ont été de 55 000 € et ont permis l'encaissement de 15 000 € de recettes. En 2010, il est prévu un budget de 53 000 € avec une recette prévisionnelle de 20 000 €, soit, en net, une réduction du budget global de 7 000 €.

D. PAIROCHON demande s'il est possible d'obtenir le document de présentation utilisé ce soir.

B. DESCHAMPS répond que celui-ci sera transmis avec le compte-rendu.

S. DUPONT présente le budget d'investissement, en faisant remarquer l'effort important réalisé en 2009 et justifié par le besoin de soutenir l'activité économique en période de crise. A ce jour, près de 3 millions d'euros ont été engagés en 2009.

Pour 2010, elle précise que l'effort d'investissement sera poursuivi mais modéré, avec 1,2 millions d'euros inscrits, sachant qu'en 2011, il est probable que ce rythme soit ralenti compte-tenu de la tension des recettes de fonctionnement.

D. CAYEUX demande ce qu'il en est des travaux d'aménagement de la Deniserie

F. FOUSSARD précise que ces travaux sont en restes à réaliser, y compris l'aménagement du parc.

D. PAIROCHON demande quels sont les projets concernés par les 300 000 € d'opérations foncières.

S. DUPONT répond qu'à ce jour, aucun projet d'acquisition n'est arrêté et que ce crédit sera utilisé au fur et à mesure.

D. PAIROCHON précise que le vote des élus de l'opposition concernant le projet de déplacement du foyer des jeunes est lié au fait que, selon lui, ce projet devrait être débattu avant puis inscrit en budget supplémentaire.

S. DUPONT précise que ce projet sera travaillé et affiné au cours de l'année, cela n'empêchant pas de prévoir les crédits au budget primitif.

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chap 011	Unanimité	Chap 70	Unanimité
Chap 012	3 voix contre : D. Pairochon, C. Mulot et J.C Sancereau 3 abstentions : M.M Monnier, S. Cornec et A. Moreau	Chap 73	6 voix contre : S. Cornec, A. Moreau, D. Pairochon, M.M. Monnier, C, Mulot et J.C Sancereau
Chap 65	6 voix contre : S. Cornec, A. Moreau, D. Pairochon, M.M. Monnier, C, Mulot et J.C Sancereau	Chap 74	6 voix contre : S. Cornec, A. Moreau, D. Pairochon, M.M. Monnier, C, Mulot et J.C Sancereau
Chap 66	Unanimité	Chap 75	Unanimité

Chap 67	Unanimité	Chap 013	Unanimité
Chap.68	Unanimité		
Chap 022	Unanimité		
Chap 042	Unanimité		
Chap 023	Unanimité		

VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération	Vote
ONV - 020 – Dépenses imprévues	Unanimité
ONV – 16 – Emprunts	Unanimité
ONV – 021 – Virement de la section de fonctionnement	Unanimité
ONV – 10222 - FCTVA	Unanimité
ONV – 10223 – TLE	Unanimité
ONV 040 – 28188 – Autres immobilisations corporelles	Unanimité

Opération	N°	Vote
Opérations foncières	11	Unanimité
Presbytère	12	Unanimité
Espaces verts	42	Unanimité
Camping municipal	53	Unanimité
Ecole Maternelle	64	Unanimité
Groupe Scolaire Joubert	67	Unanimité
Piscine	81	Unanimité
Gymnase	82	Unanimité
Hôtel de Ville	91	Unanimité
11 Rue nationale	94	Unanimité
Maison des Associations	95	Unanimité
Zone du Marais	100	4 voix contre : D. Pairochon, J.C Sancereau, S. Cornec et A. Moreau 2 abstentions : M.M Monnier et C. Mulot

Bibliothèque	101	Unanimité
Salle Calonna	102	Unanimité
Centre des Goulidons	108	Unanimité
Equipement touristique	110	Unanimité
Centre Technique Municipal	111	Unanimité
Ludothèque	113	Unanimité
Halle des Mariniers	117	Unanimité
Bâtiments communaux	125	Unanimité
Cinéma	138	Unanimité
Parcs de jeux	139	Unanimité
Communication	141	Unanimité
Maison des Jeunes	163	6 abstentions : S. Cornec, A. Moreau, D. Pairochon, M.M. Monnier, C, Mulot et J.C Sancereau
Maison de l'Enfance	165	Unanimité
Recette postale	177	Unanimité
Equipements culturels	186	Unanimité

2009-256 – BUDGET 2010 –LES LIGERAIS

<i>Chapitre</i>	<i>Vote</i>
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	
Chap. 011	1 voix contre : J.C SANCEREAU 5 abstentions : D. PAIROCHON, S. CORNEC, MM MONNIER, C. MULOT, A. MOREAU
Chap. 66	
Chap. 043	
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	
Chap. 042	1 voix contre : J.C SANCEREAU 5 abstentions : D. PAIROCHON, S. CORNEC, MM MONNIER, C. MULOT, A. MOREAU
Chap. 043	
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap. 040	1 voix contre : J.C SANCEREAU 5 abstentions : D. PAIROCHON, S. CORNEC, MM MONNIER, C. MULOT, A. MOREAU
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap. 16	1 voix contre : J.C SANCEREAU 5 abstentions : D. PAIROCHON, S. CORNEC, MM MONNIER, C. MULOT, A. MOREAU

2009-257 – BUDGET 2010 – LOTISSEMENT LA PROMENADE

S. CORNEC demande où se situe ce lotissement.

S. DUPONT répond qu'il s'agit d'un lotissement situé au Grand Coteau, à proximité de chez M. et Mme BREVET et derrière la société BAUDOIN transports.

J. CHAZOT rappelle qu'il s'agit d'une opération privée pour laquelle le Ville doit réaliser les travaux de desserte.

<i>Chapitre</i>	<i>Vote</i>
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	
	Unanimité
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	
	Unanimité
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	
	Unanimité
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
	Unanimité

2009- 258 – BUDGET 2010 – ASSAINISSEMENT

B. DESCHAMPS rappelle les crédits ouverts pour travaux en 2010 :

- la transformation de la station d'épuration de la Bourgonnière pour 176 676 €
- le renouvellement des pompes pour 20 000 €
- la mise en place de la télésurveillance pour 8 000 €

<i>Chapitre</i>	<i>Vote</i>
<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>	
Chap 011	Unanimité
Chap 012	
Chap 66	
Chap 67	
Chap 022	
Chap 042	
<u>RECETTES D'EXPLOITATION</u>	
Chap 70	Unanimité
Chap 042	
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 21	Unanimité
Chap 23	
Chap 16	
Chap 040	
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 10	Unanimité
Chap 040	

2009-259 – BUDGET 2010 – EAU

B. DESCHAMPS rappelle les investissements prévus en 2010, et notamment :

- 3 000 € pour le renouvellement de branchements en plomb,
- 15 000 € pour la réalisation de nouveaux branchements,
- 37 441 € pour des travaux divers,
- 20 000 € pour le raccordement du lotissement des Ligerais.

<i>Chapitre</i>	<i>Vote</i>
<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>	
Chap 011	Unanimité
Chap 65	
Chap 66	
Chap 022	
Chap 023	
Chap 042	
<u>RECETTES D'EXPLOITATION</u>	
Chap 70	Unanimité
Chap 042	
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 23	Unanimité
Chap 16	
Chap 27	
Chap 040	
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 27	Unanimité
Chap 021	
Chap 040	

2009-260 - TARIFS MUNICIPAUX 2010

B. DESCHAMPS rappelle que, comme chaque année, le conseil municipal est amené à voter les tarifs des services communaux.

La commission des Finances a défini le 30 novembre 2009 une orientation d'évolution de 1,5 %.

Au regard de cette orientation, les chefs de service et les responsables de pôle ont établi leur proposition, qui ont été examinées par la commission des Finances du 15 décembre 2009.

Le tableau joint reprend les tarifs 2009 et le tarif proposé sur la base d'une évolution à 1,5 % (en fonction des arrondis), ainsi que les modifications validées par la commission Finances :

- Inscription pour braderie : 21 € au lieu de 20,90 €
- Ludothèque : location de jouet d'une valeur inférieure à 60 € : 1,35 € au lieu de 1,40 €
- Mini-puces : 3 € au lieu de 3,20 €
- Bibliothèque
 - o Tarif individuel Chalonnais < 18 ans : 5 € au lieu de 5,10 €
 - o Tarif individuel Chalonnais > 18 ans : 10,50 € au lieu de 10,20 €

- Tarif famille bibliothèque : 15 € au lieu de 15,30 €
- Tarif famille CD / DVD : 21 € au lieu de 20,30 €
- Tarif famille CD / DVD et bibliothèque : 30 € au lieu de 30,50 €
- Ajout d'un nouveau tarif pour la casse de vaisselle (pour toute location de salle et non plus seulement pour la location des Goulidons) : 2,90 € le verre à pied
- Ajout d'un nouveau tarif pour les Z'Anima Jeunes : tarif identique à celui d'une journée aux Goulidons

P. JAMMES explique que la demande de réduction concernant le tarif des mini-puces s'explique par le fait qu'il ne s'agit par réellement d'un tarif municipal, le service n'assurant qu'un rôle d'intermédiaire et reversant intégralement le produit des ventes à une association caritative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs municipaux pour l'année 2010 comme suit :

01 **CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE**

Les deux mètres carrés :

- Temporaire (15 ans)	72,30
Trentenaire	171,60
Cinquantenaire	357,30
Ouverture d'un caveau	5,80
Mise en bière, pose de bracelet	14,10
Réception de corps	14,10
Caveau provisoire : droit fixe	8,30
journée supplémentaire	2,40

CAVURNE (4 places)

- Concession 15 ans	392,00
- Concession 30 ans	486,00
- Concession 50 ans	656,00
Réception de corps	3,50
Translation de corps	3,50
Exhumation d'un corps	5,90
Exhumation de deux corps	8,30
Mise en bière, pose de bracelet	5,90

02

02.1 **Droit de place, de stationnement et d'occupation de la voie publique**

Etalagiste

- Sous les halles anciennes et nouvelles couvertes le ml (une présence hebdomadaire)	2,20
- Sous les halles anciennes et nouvelles couvertes, le ml (2 présences hebdomadaires)	3,05
- Sous les auvents des Halles, le mètre linéaire de l'étal	1,80
- Place de l'Hôtel de Ville et lieux non couverts, le ml	1,40
- Commerçants locaux, le mètre linéaire de façade devant leur immeuble	0,54

Abonnements

- Etalagiste sous les halles, le mètre linéaire par trimestre (1 présence hebdomadaire)	14,80
- Etalagiste sous les halles, le mètre linéaire par trimestre (2 présences hebdomadaires)	22,20
- Etalagiste sous les auvents des Halles, le mètre linéaire par trimestre	10,40
- Etalagiste place de l'Hôtel de Ville et lieux non couverts, le mètre linéaire de l'étal par trimestre	6,40
- Commerçants locaux, par trimestre, le mètre linéaire de façade devant leur immeuble	3,35

Droits applicables en tout temps

- Cirques, théâtres ambulants, le mètre carré des installations, forains	0,35
- Etalages et dépôts sur la voie publique, le m ² et par an	10,10
- Pose d'enseignes directionnelles	46,90
- Terrasses couvertes et fermées, le m ² et par an	43,30
Caution installation de Cirques	203,00
Braderie	
- Inscription	21,00
- le mètre linéaire de l'étal (payé sur présentation d'un rôle)	2,20

03 VOIRIE - Travaux effectués par les services techniques

03.1 Raccordement au réseau d'assainissement

- sur trottoir, ou en accotement	457,00
- sur chaussée jusqu'à 3 mètres linéaires	906,00
- sur chaussée entre 3,01 et 5 mètres linéaires	969,00
- sur chaussée entre 5,01 et 7 mètres linéaires	1 062,00
au delà	sur devis

03.2 Travaux divers

- Busage des entrées de champs les 2,40 ml (diamètre 300)	91,00
- Busage des entrées de champs les 2,40 ml (diamètre 400)	100,00
Tête d'aqueduc maçonnée	16,00
Refection définitive des chaussées	68,00
Aménagement de trottoirs pour donner accès à des garages 6 ml (y compris rampants)	436,00
Réparation trottoir sur voie publique	
Forfait	60,60
le ml (après clôture)	6,90
Travaux en régie (par heure)	24,20
Mission S.P.S. (par heure)	50,90
Location camion (pour estimation travaux en régie) 1h	40,90
Location camion (pour estimation travaux en régie) 1 j	241,00
Renouvellement numéro de voirie	9,40
- le mètre linéaire avec élargissement de l'emprise (création ou déplacement de fossé et accotement)	56,30

le mètre linéaire avec seulement élargissement de chaussée	23,20
- regard de visite eaux pluviales (l'unité)	55,10
- grille fonte 500x500 (l'unité)	88,90
- gargouille fonte le ml	65,60
- tête de gargouille (l'unité)	55,10

04 LOCATION DE SALLES ET MATERIEL DIVERS

04.1 Matériel communal

Forfait mise à disposition de matériel	17,20
- 1 Table et 2 bancs	6,50
Podium	283,00
Barrière métallique (par Barrière)	4,70

04.2 Installations sportives

Salle Calonna : Avenue Laffon de Ladebat

- 1er étage : la journée	189,00
la demi-journée	128,00
Rez de chaussée : la journée	128,00
la demi-journée	83,00
Tarif Horaire	31,00
- Vin d'honneur	125,00

Gymnase Saint Exupéry : Avenue du 8 Mai

la journée	128,00
- la demi-journée	90,00
Terrain de Football	
- par match de 90 minutes	142,00

04.3 Salle de Cinéma

- régie avec technicien	125,00
- régie avec technicien (organismes chalonnais)	62,50

SALLE

. Associations chalonnaises 1ère et 2ème séance gratuite	
. Associations Extérieures et associations chalonnaises (3ème séance)	170,00
. Organismes privés	313,00
Location annuelle	762,00

04.4 Halle des Mariniers

Caution	859,00
---------	--------

Demi tarif pour location en semaine du lundi au jeudi, exceptions jours fériés avec un minimum de 118 euros

VIN D'HONNEUR (Mariage ...)	134,00
-----------------------------	--------

BANQUET, MARIAGE et SOIREE DANSANTE

Soirée familiale

* Originaire de Chalonnais	360,00
* Extérieur	448,00
Pour le 2ème jour	89,00

**REUNION, ASSEMBLEE GENERALE, CONFERENCE
avec ou sans vin d'honneur**

* Association locale	128,00
* Association extérieure	250,00
* Organismes divers	314,00

**REUNION, ASSEMBLEE GENERALE, CONFERENCE
avec lunch et SOIREE DANSANTE - BANQUET sans soirée dansante**

* Association locale	231,00
* Association extérieure	573,00
* Autres organismes	585,00

BANQUET avec SOIREE DANSANTE

* Association locale	266,00
* Association Extérieure	550,00
* Autres organismes	698,00

**Halle des Mariniers
SPECTACLE AVEC ENTREE PAYANTE**

* Association locale	325,00
* Association Extérieure	698,00
* Autres organismes	802,00
Pour entrée gratuite réduction de 50 %	

EXPOSITION

* Association locale	
* Association Extérieure	135,00

VENTE AU DEBALLAGE

COMMERCE ET AUTRES MANIFESTATIONS A CARACTERE LUCRATIF	718,00
---	--------

Les associations locales bénéficieront de deux manifestations gratuites par an.

04.5	CHAUFFAGE : FORFAIT	129,00
	HEURE D'ENTRETIEN TTC	13,70
	Salle de cours derrière la mairie (par jour)	22,50
	Salle de cours derrière la mairie (par 1/2 journée)	11,50

5 ACCUEIL - TOURISME - LOISIRS

05.2 Entrée à la piscine

- Adultes (au dessus de 16 ans) : le ticket	2,50
le carnet de 10	18,00
- Enfants (de 6 à 16 ans) : le ticket	1,20
le carnet de 10	8,10
- Enfants et jeunes gens faisant partie d'un groupe : prix spécial pour la matinée seulement	0,80
- Leçons de natation : pour 10 leçons	
. Cours semi-collectifs Adultes	68,00
. Cours semi-collectifs Enfants (jusqu'à 16 ans)	
- 1er enfant	53,00
- 2ème enfant	49,00
- 3ème enfant	45,00
Cours Aquagym pour 8 séances	45,00

07 SECTEUR CULTUREL

07.2 Ludothèque

Adhésion

Famille domiciliée à Chalonnes	9,40
Famille domiciliée hors Chalonnes	19,00

Location

- Jouet d'une valeur inférieure à 60 €	1,35
- Jouet d'une valeur supérieure à 60 €	
Mini puces	3,00

07.3 Bibliothèque

Tarif individuel Chalonnais < 18 ans	5,00
Tarif individuel Chalonnais > 18 ans	10,50
Tarif famille bibliothèque	15,00
Tarif famille CV/DVD	21,00
Tarif famille CD/DVD et bibliothèque	30,00
Dictionnaire des Rues et Places	5,50

Petites manifestations culturelles

- Adultes	2,65
- Enfants	1,10

08 TARIFS DIVERS

08.1 Transport des usagers du marché du mardi

Redevance à payer par chaque usager	2,40
-------------------------------------	------

08.2 Redevance pour hébergement de chien en divagation

Redevance journalière, non compris le jour de la capture	38,10
--	-------

8,3 Place de stationnement en ville

Participation pour la non réalisation de parking	1 665,00
--	----------

8,4 Redevance Assainissement

- le m3 d'eau consommé	1,24
Forfait par branchement	8,00

8,5 Redevance assainissement Viticulteurs

L'hectolitre de vin	0,60
Consommation d'eau	1,24

8,6 Service de l'Eau

Abonnement annuel	10,21
Surtaxe (le M3)	0,50

08.8 La Balle de foin

La balle Ø 120 (250 kg)	4,00
La balle Ø 150 ou petite botte (80x80x160) - (250 à 350 kg)	5,60
Grosse botte (120x100) – (+ de 350 kg)	7,80

Contrôle assainissement	31,80
-------------------------	-------

08.10 Casse de vaisselle (toute location de salle)

Verre à pied	2,90
--------------	------

I CENTRE D'ACCUEIL DES GOULIDONS**1 Hébergement**

Petit déjeuner supplémentaire par personne	3,50
Repas accompagnateurs (simple)	8,20
Repas amélioré (vin compris)	12,90

A - PENSION COMPLETE

1ère prestation : Pension complète avec équipement sportif à disposition pour organismes sportifs	31,40
--	-------

Définition : 1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, 1 goûter, 1 journée salle de sports

2ème prestation : Pension complète classes de découvertes ou CVL ou séjour jeunes

Définition : 1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, goûter,

- Pleine saison (01/03 au 30/09)	25,40
- Hors saison (1/10 au 28/02)	17,30

B - DEMI PENSION

1ère prestation : ½ pension avec équipement sportif à disposition	24,80
--	-------

Définition : 1 nuit, 1 petit déjeuner + 1 repas, ½ journée salle de sports

2ème prestation : ½ pension classes de découvertes ou CVL ou séjour jeunes	17,10
---	-------

Définition : 1 nuit, 1 petit déjeuner, 1 repas, 1 goûter

II POINT ACCUEIL JEUNES

La nuitée par personne	3,20
½ pension (petit déjeuner + 1 repas + 1 nuit) par jour et par personne	15,50
Pension complète (2 repas + 1 petit déjeuner + 1 goûter + 1 nuit) par jour et par personne	18,30

III GITE DE GROUPE

nuitée par personne	11,50
petit déj suppl	3,60
- ½ pension (petit déjeuner + 1 repas + 1 nuit) par jour et par personne	24,90
- Pension complète (2 repas + petit déjeuner + nuit) par jour et par personne	28,40

IV CLASSE DE DECOUVERTE ou ACCUEIL ENFANTS et JEUNES à la JOURNEE

- 2 ½ journées Animation et 1 repas (par personne)	17,20
--	-------

03 Séjour sur le P.A.J.

- 1/2 pension par enfant et par semaine) (Animation encadrée par un animateur spécialisé, 2 entrées à la piscine municipale, 4 nuits au P.A.J., 4 petits déjeuners, 4 dîners)	68,40
- séjour de 4 jours (3 nuits)	54,80
Pension complète (par enfant et par semaine) (Animation encadrée par un animateur spécialisé, 2 entrées à la piscine municipale, 4 nuits au P.A.J., 4 petits déjeuners, 4 déjeuners, 4 dîners)	87,30
- séjour de 4 jours (3 nuits)	69,90
- séjour animation (par enfant et par semaine) (animation + 4 nuits au PAJ + 2 entrées à la piscine)	58,90
- séjour de 4 jours (3 nuits)	47,10

04	Géoscope Cahier pour les élèves	6,10
----	---------------------------------	------

VI LOCATION DES SALLES

01 - Salle du 1er étage et Cuisine

- aux associations chalonnaises et Chalonnais	288,40
- autres utilisateurs	400,40

02 Salle de Réunions	113,20
----------------------	--------

03 Aire de Fête (Barnum)

- Particuliers et associations de Chalonnais	124,70
- Autres Utilisateurs	150,20

04 Caution

pour les locations de salles	280,00
- pour l'aire de fête	180,70

05 Terrain pour pique-nique

- groupe de moins de 25 personnes	27,00
- groupe de plus de 25 personnes	59,30

06 <u>Heure de ménage pour entretien de locaux</u>	13,50
--	-------

VII DIVERS

Photocopie (l'unité)	0,20
Téléphone : tarif de base, puis tarif unité "télécom" ensuite	0,20

VIII TARIFS EXCEPTIONNELS

Spectacle estival au Centre

- enfant	3,05
----------	------

IX CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

01 PARTICIPATION DES FAMILLES

Famille domiciliée à Chalonnais

- 1 journée avec repas

Quotient familial C.A.F.

0 à 350 €	3,00
350.01 à 400 €	4,95
400.01 à 450.00 €	6,05
450.01 à 550 €	6,95
550.01 à 650 €	8,00
au dessus de 650 €	9,40

- 1 journée sans repas

Quotient familial C.A.F.

0 à 350 €	1,80
350.01 à 400 €	2,75
400.01 à 450.00 €	3,75
450.01 à 550 €	4,45
550.01 à 650 €	5,20
au dessus de 650 €	6,65

- ½ journée avec repas

Quotient familial C.A.F.

0 à 350 €	2,35
350.01 à 400 €	3,65
400.01 à 450.00 €	4,50

450.01 à 550 €	5,05
550.01 à 650 €	5,85
au dessus de 650 €	7,10

- 1/2 journée sans repas

Quotient familial C.A.F.

0 à 350 €	0,90
350.01 à 400 €	2,48
400.01 à 450.00 €	3,05
450.01 à 550 €	3,48
550.01 à 650 €	4,06
au dessus de 650 €	4,97

Familles extérieures à Chalonnnes

- 1 journée avec repas

QUOTIENT FAMILIAL C.A.F.

0 à 350 €	3,00
au dessus de 350 €	13,70

- 1 journée sans repas

QUOTIENT FAMILIAL C.A.F.

0 à 350 €	1,80
au dessus de 350 €	11,20

- 1/2 journée avec repas

QUOTIENT FAMILIAL C.A.F.

0 à 350 €	2,35
au dessus de 350 €	12,30

- 1/2 journée sans repas

QUOTIENT FAMILIAL C.A.F.

0 à 350 €	0,90
au dessus de 350 €	10,60

02 MINI CAMPS : 3 à 5 JOURS

Supplément à la journée par jour et par enfant	14,20
--	-------

03 SORTIE CLSH

Sorties ordinaires

Mini-golf, cinéma, musée	3,20
--------------------------	------

Sorties extraordinaires

Zoo, parc d'attraction, journée d'animation, Arche de la Possonnière	5,00
--	------

04 Z'ANIMA JEUNES (journées jeunes)

1 sortie Z'Anima Jeunes	Tarifs identiques à une journée avec repas aux Goulidons
-------------------------	--

XI CASSE DE VAISSELLE

Verre à pied	2,90
Tasse à café	2,90
Assiette porcelaine	2,90
Service enfant	2,90
Carafe - Plat en Verre	2,90
Disparition de couvert	2,90

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

S. DUPONT informe le Conseil municipal des décisions prises par délégation en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- Décision n° 2009-223 – Convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable avec Mle DUGAS et M BOUAZIG pour le logement T3, situé 25 rue du Marais pour la période du 15 octobre 2009 au 15 avril 2010 – Loyer mensuel : 200 euros.
- Décision n° 2009-224 – convention de mise à disposition du domaine public non routier avec Mle Cathy MORILLE pour le logement type Studio, situé 25 rue du Marais, pour la période du 15 octobre 2009 au 15 avril 2010 – Loyer 100 euros
- Décision n° 2009-225 –Convention de mise à disposition du domaine public non routier avec Mle FOUCHER et M MOTTIER pour le logement n° 8, situé 11 rue Nationale à Chalonnnes sur Loire, avec effet au 30 octobre 2009 pour une durée de 3 ans. Loyer mensuel : 311.26 euros
- Décision n° 2009-247 –Déclaration de cession d'un fonds de commerce, 24bis rue Félix Faure
- Décision n° 2009-248 – Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec l'association SAMBA TOQUE, pour un spectacle déambulatoire de Béléza, à l'occasion du marché de Noël du mardi 22 décembre 2009 – coût TTC 830 euros .

AFFAIRES DIVERSES

1) S. DUPONT communique les dates des prochains conseils municipaux : Vendredi 22/01, Vendredi 12/02, Jeudi 25/03, Jeudi 29/04, Jeudi 27/05 et Jeudi 24/06.

2) P. DAVY fait un point d'information sur la nouvelle collecte des ordures ménagères qui va débuter le 4 janvier prochain. La distribution des bacs est quasiment achevée et le sera définitivement au plus tard dans 10 jours.

Concernant la distribution, des points noirs ont été mis en évidence sur la commune, notamment du fait du système de bras latéral qui ne collecte que sur le côté droit : la rue de Rouleaux, la rue Notre Dame et la rue des Cordiers sont concernées par ce souci.

Le secteur de Rocampaille quant à lui est un autre point noir, le camion ne pouvant y accéder en raison de la trop faible hauteur du pont.

S. DUPONT précise qu'une réunion est prévue le 22 décembre prochain afin de décider des solutions transitoires qui seront mises en place.

D. CAYEUX s'inquiète pour certaines personnes, notamment âgées, qui devront aller mettre leurs ordures ménagères dans un container au bout de la rue.

S. DUPONT rappelle que l'entreprise BRANGEON a mis en place ce système dans plusieurs communautés de communes et a l'expérience de ce type de soucis. Elle sait que des ajustements devront être réalisés pendant les prochains mois.

S. CORNEC s'étonne qu'aucune étude n'ait été réalisée avant de fixer la date arbitraire du 4 janvier 2010.

P. DAVY reconnaît que 4 mois, depuis le recrutement de la personne chargée de ce dossier, cela fait court pour pouvoir anticiper ce genre de problèmes.

M. SCHMITTER comprend que cela peut paraître précipité mais rappelle que le marché en cours s'achevait le 31 décembre 2009. Par ailleurs, l'expérience de la société BRANGEON a permis d'apprendre qu'il était nécessaire que ce type de changement soit opéré dans un temps le plus court possible.

3) S. DUPONT informe qu'un accord a été trouvé avec l'école privée St Joseph pour les travaux de la Deniserie et de sécurisation de l'accès des cars scolaires. Il ne reste plus qu'à le formaliser par écrit afin de pouvoir commencer les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.